

AMAP du Croissant - Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Contrat d'engagement Légumes

Pour la période du 03 octobre 2024 au 25 septembre 2025, le présent contrat est passé entre :

Vanessa Strouble

Les jardins de la Sanguèze

La blandinairie 44330 MOUZILLON

lesjardinsdelasanguèze@gmail.com

Tél. : 06 68 86 26 77

Et le **consom'acteur**, adhérent de l'association AAAC

Mr, Mme.....

Demeurant à.....

.....

Tél :/...../...../...../.....

Courriel :@.....

pour l'approvisionnement hebdomadaire en paniers de légumes pendant une durée de 46 semaines. Il n'y a pas de distributions les 26 décembre et 2 janvier 2025, le 1 mai et le 29 mai 2025

Cette année, vous devrez utiliser **2 jokers** qui vous permettent d'annuler **2 paniers** au cours de l'année. Le but est d'apporter plus de souplesse au consommateur pendant les périodes de congés. Afin de faciliter le travail du producteur, il est important de prévenir au moins 1 distribution à l'avance la prise de joker. Vous devez prévenir par mail le producteur et le coordinateur.

Coordinateur : Emmanuel ROUX - eroux@free.fr

Engagements des producteurs :

Je soussigné **Vanessa Strouble**, maraîcher à Mouzillon

Nous engageons à fournir un panier de légumes labellisés bio cultivés par nos soins toutes les semaines

Nous nous engageons à accueillir les adhérents au moins une fois pendant la saison

Nous adhérons aux principes de la **Charte des AMAP** présente sur le site : <http://amap-france.fr>

Engagement du consomm'acteur

Je soussigné Mr, Mme adhère aux statuts de l'Association des Amis des Amap du Croissant en réglant par chèque la cotisation de 5€

M'engage pour la période du 03 octobre 2024 au 25 septembre 2025, à soutenir **les jardins de la Sanguèze** dans sa démarche de production biologique.

Durant la saison, je m'engage à effectuer 2 permanences de distribution de 18h15 à 19h45 en m'inscrivant dès la signature du contrat sur le planning des permanences. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte et accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison. M'engage à venir chercher mon panier de légumes chaque semaine sur le lieu de distribution ou bien à le faire retirer par un tiers en cas d'impossibilité de ma part car la récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré.

Adhère aux principes de la **Charte des AMAP** présente sur le site : <http://amap-france.fr>

Les distributions

Celles-ci ont lieu le jeudi de 18h30 à 19h30 à la Maison de Quartier de La Bottière - 147 Route de Sainte Luce - 44300 Nantes.

Prix de la « part de récolte » et modes de paiement

Part de récolte	PETIT PANIER (1 pers)	PANIER MOYEN (2 pers)
Montant du panier	11,50€	16,00€
Nbr de distributions	46	46
REGLEMENT	11 chèques de 44€ + 1 chèque de 45€ ou 4 chèques de 132,25€	11 chèques de 61,50€ + 1 chèque de 59,50€ ou 4 chèques de 184€

Faisant acte d'engagement solidaire avec le jardin, j'établis mon règlement à l'ordre **Les jardins de la Sanguèze**, et date les chèques du mois de dépôt à la banque souhaité.

Engagement des parties

Le producteur

Fait à NANTES le, __ / __ / 20 __

Le titulaire